

## Descriptif détaillé pour le TCF pour l'Accès à la Nationalité Française (ANF)

<p><b>Qu'est-ce que le TCF Accès à la Nationalité (ANF)?</b></p>	<p>Le TCF pour l'accès à la nationalité française a été spécifiquement conçu pour répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française.</p> <p>Le TCF pour l'accès à la nationalité française comprend deux épreuves obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension orale (29 questions). Durée de cette épreuve : 30 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.</li> <li>• Expression orale (3 tâches). Durée de cette épreuve : 12 minutes. Modalités de passation : entretien individuel avec un examinateur</li> </ul> <p>Pour le TCF ANF, le niveau B1 est atteint quand le candidat obtient conjointement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale.</li> <li>• Une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale.</li> </ul> <p>Le TCF ANF ne contient pas d'épreuve écrite</p> <p>Votre attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française n'est valable que pour un dossier de demande d'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation. Vous ne pouvez pas l'utiliser pour intégrer, par exemple, une université française ou pour constituer un dossier d'immigration pour le Québec.</p>
<p><b>A qui s'adresse le TCF ANF ?</b></p>	<p>Tout candidat à l'acquisition de la nationalité française par mariage ou par naturalisation.</p>
<p><b>Qui est dispensé(e) du TCF ANF ?</b></p>	<p>Vous êtes dispensé(e) de la passation du TCF pour l'accès à la nationalité française si vous êtes déjà titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau Vbis de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP.</li> <li>- Du DELF B1, ou du DELF B2, ou du DALF (C1 ou C2).</li> <li>- D'une attestation en cours de validité du TCF généraliste complété d'une épreuve d'expression orale (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension orale et en expression orale).</li> <li>- D'une attestation en cours de validité du TCF pour le Québec (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension orale et en expression orale).</li> </ul> <p>Il existe d'autres cas de dispenses possibles :</p> <p><i>Nota : si vous avez 60 ans et plus, si vous êtes non lecteur/non scripteur, si vous avez un handicap ou si vous avez suivi des études en français et/ou obtenu un diplôme dans un pays francophone, vous pouvez vous rapprocher des services de préfectures préalablement à votre inscription au TCF ANF pour vérifier votre éligibilité à un entretien individuel par un agent préfectoral [décret n°2013-794 du 30 août 2013].</i></p>
<p><b>Quelle est la durée de validité de mon attestation du TCF ANF ?</b></p>	<p>Vous obtenez une attestation nominative qui est valable deux ans.</p>
<p><b>Que faire en cas d'échec au TCF ANF ?</b></p>	<p>Vous pouvez vous présenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF Vous devez, cependant, attendre 30 jours entre chaque passation de TCF, quelle que soit la déclinaison concernée.</p>
<p><b>Depuis quand l'AGAFOR est-il centre d'agrée d'examen ?</b></p>	<p>Depuis le 9 avril 2018, le centre de formation AGAFOR, situé au centre Nelson Mandela, 31 avenue Chautemps à Montargis (45200) est l'un des centres agréés de passation du TCF ANF</p>
<p><b>Quel est le tarif du test TCF ANF à l'AGAFOR ?</b></p>	<p>Le tarif du test (les deux épreuves obligatoires) est de <b>100 €</b> à régler uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'AGAFOR ou en espèces sur place (minimum 15 jours avant l'épreuve)</p>
<p><b>Quelles sont les prochaines dates d'examen prévues à l'AGAFOR ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vendredi 19 avril 2019</li> <li>• Le vendredi 17 mai 2019</li> <li>• Le vendredi 24 mai 2019</li> <li>• Le vendredi 7 juin 2019</li> <li>• Le vendredi 21 juin 2019</li> <li>• Le vendredi 19 juillet 2019</li> </ul> <p><i>D'autres dates peuvent être proposées. Pour les connaître, renseignez-vous à l'AGAFOR au 02 38 85 30 66</i></p>

<p><b>Quel est le nombre de places à l'AGAFOR pour chaque examen ?</b></p>	<p>Le nombre de candidats pour chaque session E-TCF ANF est limité à 5 candidats par demi-journée, soit 10 candidats par journée d'examen. Dès que le nombre de candidats maximum est atteint, soit 5 par demi-journée, la session est clôturée.</p>
<p><b>Comment se déroule le TCF ANF à l'AGAFOR ?</b></p>	<p>Le TCF ANF se déroule par ½ journée dans notre centre de formation L'AGAFOR a choisi la passation de l'examen TCF ANF par ordinateur : Vous devez donc savoir utiliser les fonctions de base en informatique (utilisation souris et clavier). L'AGAFOR vous adressera une convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de la passation de l'examen; <b>Le matin :</b> Horaires : de 8h45 à 12h00 8h45 : Accueil – vérification de l'identité du candidat 9h00 : 1ère partie : Epreuve de Compréhension orale sur ordinateur (30 minutes) Entre 9h45 et 12h00 : 2ème partie : Epreuve de Expression orale (12 minutes par personne) A partir d'une grille de passage, chaque candidat sera appelé au fur et à mesure des entretiens individuels <b>L'après-midi :</b> Horaires : de 13h45 à 17h00 13h45 : Accueil – vérification de l'identité du candidat 14h00 : 1ère partie : Epreuve de Compréhension orale sur ordinateur (30 minutes) Entre 14h45 et 17h00 : 2ème partie : Epreuve de Expression orale (12 minutes par personne) A partir d'une grille de passage, chaque candidat sera appelé au fur et à mesure des entretiens individuels <b>Les horaires de convocation doivent être respectés : Aucun retard ne sera accepté</b></p>
<p><b>Que dois-je prévoir le jour de l'examen ?</b></p>	<p>Arriver impérativement 15 minutes avant l'heure d'accueil Se présenter avec une pièce d'identité valide sur laquelle figure votre photo Apporter la convocation à l'examen Se munir d'un stylo bille noir</p>
<p><b>Comment s'inscrire à l'examen à l'AGAFOR ?</b></p>	<p>Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription au E-TCF ANF. Vous pouvez vous inscrire sur place ou par courrier Pour que votre dossier d'inscription puisse être complet ① Vous devez renseigner de façon lisible toutes les informations demandées vous concernant sur la fiche d'inscription ② Vous devez joindre la photocopie de votre pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité ③ Vous devez joindre un chèque de 100 € à l'ordre de l'AGAFOR ou régler par espèces en cas d'inscription sur place ④ Vous devez joindre 3 timbres pour lettre prioritaire (timbre rouge) (1 timbre pour l'envoi de la convocation, 2 timbres pour l'envoi de l'attestation des résultats)  Pour toute inscription par courrier, vous devez nous retourner tous les documents à l'adresse suivante : AGAFOR Centre Nelson Mandela 31 Avenue Chautemps 45200 MONTARGIS <b>Attention :</b> Pour être définitive, l'ensemble des documents ①+②+③+④ doit nous être parvenu 15 jours avant la date de l'examen. Votre règlement sera encaissé dès réception de votre dossier complet. En cas d'incident de paiement, votre inscription ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ni report ne pourra être exigé. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, quel que soit le motif. Au vu du nombre de candidats, l'AGAFOR se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Seul dans ce cas de figure, l'AGAFOR s'engage à vous rembourser les droits d'inscription.</p>
<p><b>Comment je sais si mon inscription a été validée ?</b></p>	<p>L'AGAFOR accusera réception de votre dossier complet par mail ou par téléphone Un convocation à l'examen vous sera adressée <b>par courrier et/ou par mail 1 semaine avant l'examen</b></p>
<p><b>Sous combien de temps aurai-je mon attestation et où dois-je la retirer ?</b></p>	<p>L'attestation de résultat est délivrée sous 4 semaines environ Vous pourrez retirer votre attestation à l'AGAFOR. Elle pourra vous être adressée, par courrier, sur demande</p>